

## TÉMOIGNAGES

MARDI 17 juin 1958,  
10 heures et demi du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Ouvrons la séance.

Si la chose est conforme au Règlement, je voudrais commencer nos travaux par l'examen du rapport du sous-comité de direction; ainsi, nous pourrions disposer dès le début des problèmes d'organisation. La voie sera libre ensuite pour étudier la question à l'ordre du jour. Nous aurons encore l'occasion d'entendre le ministre.

Au cours de la réunion, les membres du sous-comité de direction ont discuté un certain nombre de propositions qui avaient été adoptées à l'unanimité. J'aborde le premier point: «Le Comité principal des prévisions de dépenses a soumis au sous-comité de direction la question de savoir s'il convenait de convoquer devant le Comité certains anciens chefs d'état-major». A l'unanimité, les membres du sous-comité ont adopté le vœu suivant: «Comme le Comité des prévisions de dépenses ne fait que commencer ses travaux, nous pensons qu'il ne devrait convoquer pour le moment que les hauts fonctionnaires du ministère». Qu'il me soit permis de dire quelques mots là-dessus. Je tiens à préciser que ce vœu n'exclut pas la possibilité de convoquer plus tard les témoins dont les membres du Comité pensent pouvoir obtenir des renseignements utiles. Toutefois, à l'heure actuelle, alors que nous n'en sommes qu'aux étapes préliminaires de l'examen détaillé des crédits, le sous-comité de direction estime qu'il nous faut abattre une besogne considérable. Nous n'avons pas, à notre ordre du jour, de sujet exigeant des renseignements complémentaires, du moins des renseignements que nous obtiendrons ailleurs qu'auprès des hauts fonctionnaires du ministère; c'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il nous faille avoir recours pour le moment à des témoins de l'extérieur. Avant de poursuivre, j'aimerais entendre les points de vue des membres du Comité.

M. WINCH: Pourriez-vous nous expliquer pour quel motif un débat sur la ligne de conduite à suivre ne vous semble pas favorable à l'interrogatoire de témoins du dehors?

Le PRÉSIDENT: Je dois me borner à être le porte-parole des membres du sous-comité. Ceux-ci en effet ont estimé que nous avions actuellement à notre disposition l'opinion de spécialistes, et que cette opinion nous suffisait. En réalité, les membres du sous-comité ont pensé que si vous aviez, vous-même, indiqué avec précision quel domaine vous intéressait plus particulièrement, nous aurions pu aboutir à des conclusions différentes. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de soulever ce point plus tard au cours de notre discussion, si vous le jugez utile.

Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je passe à la question suivante. Le sous-comité a recommandé au Comité principal de demander au président de faire connaître à la Chambre son désir de voir le quorum nécessaire ramené de 20 à 15 membres. Aujourd'hui, nous avons quatre réunions de comité. Au cours des deux réunions précédentes, le nombre des personnes présentes dépassait à peine la moitié du nombre de nos membres inscrits. Ce matin, je pense, nous ne sommes que deux sur du quorum. Au fur et à mesure que nous avançons dans nos travaux, et compte tenu de la formation d'autres comités, il est évident qu'il nous sera fort malaisé de maintenir notre quorum. C'est pourquoi, il me semble nécessaire d'adopter une motion qui recommanderait aux Communes une réduction de notre quorum de 20 à 15 membres.

La motion, proposée par M. Chambers, et appuyée par M. Lennard.